

Étaient présents :

Aurélie DUBOIS – Office de Tourisme et de Commerce de Saint Paul les Dax
Alain LUNOT – Membre du GICNS
Jean-Joseph ABT – Président de l'association Mimizan la Garluche
Valérie BRUEL – Membre de l'UDE Mugron
Hervé DESTOUESSE – Président de l'UDE Mugron
Romain VACHERON – Membre de l'AAC d'Hagetmau
Magali PANCAUT – Membre de Daxatou
Martine DARRIAU – Co-Présidente de Daxatou
Françoise DEKEYZER – Membre de Daxatou
Estelle DAILLEDOUZE – Co-Présidente de Pro de Nouste Saint Sever
Baptiste BARUCQ – Membre de l'association des commerçants d'Habas
Chantal BRESSIER – Présidente de l'AC Biscarrosse Plage
Jorge AIRES – Président du Club d'Entreprises Biscarrossais
Gilles FOUQUET – Président de Tartas Plus
Josiane DARGELOS – Présidente de l'association des commerçants de Grenade
Cédric PINARD – Président de CA Pouillon
Philippe SILVEIRA MORAIS – Président de l'UC2A Aire sur Adour
Cathy PONTNEAU – Co-Présidente de l'ACA Soustons
Nadine DESPLAT – Permanente de l'ACA Soustons
Martine LEBEL – Permanente des Forces Vives du Marsan
Ghislaine DE CROUTTE – Permanente des Forces Vives du Marsan
Pascal SOULAS – Membre des Forces Vives du Marsan
Christian LACROIX – Co-Président des Forces Vives du Marsan
Patrick MOISSET – Membre de l'association des commerçants de Pédebert
Patrick DESCORPS – Co-Président de l'ACAPL de Montfort
René SCOMPARIN – Membre de l'ACA Boucalais
Christophe CABROL – Membre de l'ACA Villeneuve
Ann LEROY – Membre de l'UCA Parentis
Martine MAROT – Membre de l'UCA Parentis
Stéphanie SANDER – Membre de l'AC Biscarrosse Ville
Pierre SAINT CRICQ – Membre de l'association des commerçants de Samadet
Céline FOURGS – Membre de l'association des commerçants de Morcenx
Jean-Claude BATS – Elu RSI
Sylvie UNZUE – Conseillère RSI
Jean-Noël LABEQUE – Elu de la CCI des Landes
Marie Françoise NADAU – Elue de la CCI des Landes
Bernard DUFAU – Vice-Président de la CCI des Landes
Frédérique CHARPENEL – CCI des Landes
Bernadette FARBOS – CCI des Landes
Davina MOLINES – CCI des Landes
Jean SOUBLIN – CCI des Landes

Bernard DUFAU accueille et remercie les très nombreux membres des unions commerciales présentes, pour leur forte mobilisation lors de ce 36e Club Commerce puisque 24 associations sont présentes qui constitue un joli record avec pour certaines une première participation.

Bernard DUFAU a ensuite présenté Davina MOLINES, nouvelle conseillère commerce, en remplacement de Pierre SALLES qui est en charge désormais des services à la CCI. Basée à Dax, elle s'occupe surtout en ce moment de l'accessibilité des commerces.

POINT 1 - Les demandes d'aide financière des Unions Commerciales pour le deuxième semestre 2015

Dorénavant et sans exception, l'association qui formule une demande de soutien financier doit venir systématiquement la présenter lors de la réunion du Club Commerce qui précède l'Assemblée Générale de la CCI qui reste unique délibérante. Ainsi, chaque association a détaillé les opérations pour lesquelles elle demandait un soutien financier. 31 demandes ont été traitées, les unions commerciales ont alors pu faire partager leurs actions à venir et leurs problématiques particulières à l'assemblée.

En 2015, au final, 19 650 € auront été budgétés pour 41 demandes de 25 unions commerciales représentant 21 communes landaises.

POINT 2 - Le budget prévisionnel 2016 en faveur des Unions Commerciales

Bernard DUFAU précise qu'il a défendu auprès du bureau de la CCI le fait de soutenir davantage en 2016 les unions commerciales du département qui jouent un rôle moteur dans l'animation de nos centres villes et centres bourgs. Il annonce alors la bonne nouvelle : sa requête a été entendue puisque l'Assemblée Générale de la CCI va délibérer sur le budget prévisionnel 2016 de la CCI où la dotation destinée aux unions commerciales passera de 23 000 à 30 000 €. A noter que cet effort ne peut se faire qu'en raison de charges maîtrisées et de prestations de services vendues auprès des commerçants car la CCI verra encore l'an prochain ses ressources fiscales diminuées.

Concrètement, les aides financières seront revues à la hausse et retrouveront leurs niveaux de 2014 à savoir 500 ou 1 000 € par dossier. A signaler qu'il y aura un bonus financier pour les associations qui seront prescriptrices des prestations et formations de la CCI. Ces modalités vous seront présentées lors du prochain Club Commerce de mars 2016.

POINT 3 - Les différents projets commerciaux examinés en CDAC depuis juin 2015

Jean SOUBLIN a détaillé les quatre dossiers passés depuis le dernier Club Commerce qui concerne les villes de Mimizan, Saint-Pierre-du-Mont et Labenne. Il est aussi revenu sur les différents importants projets commerciaux en cours afin de faire un point sur leur situation à savoir Grand Mail 2, Atlantisud, Malage, Allées Shopping et Ikea Centre France.

Concernant ce dernier dossier liée à l'arrivée de Primark, Bernard DUFAU annonce qu'il participera le soir même à une réunion commerce à la CCI de Bayonne à ce sujet. Les éventuelles informations issues de cette rencontre seront diffusées lors du prochain Club Commerce.

POINT 4 - la 6ème édition des Trophées des commerçants landais

Un retour sur cette manifestation a été effectué avec la diffusion de la liste des lauréats.

Bernard DUFAU rappelle que cette opération, organisée tous les deux ans, a pour objectif de souligner les mérites des commerçants et artisans de notre département et de mettre en lumière leur activité en braquant les projecteurs sur des initiatives économiques remarquables de chefs d'entreprises exerçant leurs activités en boutique, mais, au delà, de souligner le dynamisme de l'ensemble de ce secteur du commerce de détail.

Ce fut une belle soirée pour le commerce landais apprécié des participants, on pourra simplement regretter l'absence de nombreuses unions commerciales. En vue de l'édition 2017, la CCI souhaite encore plus impliquer les unions commerciales dans le choix des commerçants potentiellement sélectionnable, nous aurons l'occasion d'en reparler fin 2016.

POINT 5 - La réglementation sur la publicité extérieure

La réglementation sur les pré enseignes a changé le 13 juillet dernier. Certaines pré enseignes jusqu'alors autorisées par dérogation sont en infraction, les seules autorisées hors agglomération sont pour signaler la vente de produits du terroir par des entreprises locales, les activités culturelles (spectacles vivants ou cinématographiques, enseignement, expositions d'art) et les monuments historiques ouverts à la visite et à titre temporaire, les opérations et manifestations exceptionnelles à caractère culturel ou touristique.

Il y a des conditions à respecter sur la taille du panneau, sa hauteur, ses indications, sa constitution et sa position. L'exploitant qui souhaite installer, remplacer ou modifier une pré enseigne dérogatoire doit adresser un courrier recommandé avec accusé de réception soit au maire, s'il existe un règlement local de publicité (RLP) dans la commune soit au préfet en l'absence de RLP. Vous trouverez dans le déroulé des informations complémentaires à ce sujet.

POINT 6 - L'ouverture dominicale suite à la loi Macron

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 a quelque peu modifié le travail dominical en l'assouplissant. En effet, le nombre de dimanche sur lesquels il peut y avoir une dérogation municipale est passé de 5 à 9 en 2015 et sera de 12 pour 2016. La consultation du conseil municipal est désormais requise. Ce travail dominical reste toujours basé sur le volontariat et bénéficie de contreparties.

Pour les commerces alimentaires supérieurs à 400 m², les jours fériés travaillés viennent en déduction du nombre de dimanche dans la limite de 3. Vous trouverez dans le déroulé des informations complémentaires sur cette thématique.

POINT 7 - L'enveloppe budgétaire dédiée au FISAC 2016

Le projet de loi de finances pour 2016 prévoit une nouvelle baisse de l'enveloppe FISAC à 15 M€ contre 19,3 M€ en 2015. Les CCI souhaitent rendre plus efficaces et pérennes les dispositifs de soutien aux entreprises en assurant une aide directe et rapide à celles-ci et demandent la stabilisation des fonds pour 2016, la suppression de la discrimination, entre artisans et commerçants et la création d'un dispositif de soutien exceptionnel aux entreprises connaissant une difficulté suite à un cas de force majeure (intempéries,...).

POINT 8 - Le concept d'High Hospitality pour le commerce

Frédérique CHARPENEL, conseillère hôtellerie et tourisme à la CCI des Landes a expliqué ce dispositif à la base dédié aux hôteliers et restaurateurs mais qui peut tout à fait se décliner pour les commerçants. L'objectif est d'améliorer « l'accueil » des touristes dans les Landes pour augmenter le chiffre d'affaires réalisé par les commerçants. Il est important de faire de l'accueil un atout supplémentaire de notre destination et maximiser les retombées économiques du tourisme.

L'objectif de la CCI des Landes est d'accompagner l'ensemble des professionnels landais en contact avec une clientèle touristique dans une démarche d'amélioration de l'accueil de ces clients. Le programme se décline en deux niveaux : sensibilisation et professionnalisation.

Des réunions de travail auront lieu en début d'année 2016, les maires, directeurs d'office de tourisme et présidents d'unions commerciales des villes touristiques landaises seront conviées.

POINT 9 - Les questions diverses

Date des soldes d'hiver : du mercredi 6 janvier au mardi 16 février.

La consultation menée auprès des unions commerciales par rapport aux dates de soldes d'été montre une grande disparité dans les réponses. La démarche semble alors peu légitime, nous évoquerons tout de même à l'avenir cette question avec nos collègues du 64 qui devront obligatoirement nous suivre si l'on veut être entendu par la Préfecture à ce sujet.

Dispositif Vigie Entreprise 40 : l'objectif est de faire une pique de rappel de cet outil mis à disposition gratuitement des commerçants landais, ainsi la CCI encourage les unions commerciales à faire adhérer au dispositif leurs membres.

L'agenda prévisionnel commerce 2016 est alors annoncé.

POINT 10 - Intervention du RSI, Mme UNZUE

Suite à la demande de participants lors des précédents clubs commerce, nous avons convié le RSI à venir exposer son fonctionnement. Monsieur VBATS en tant qu' élu et Madame UNZUE en tant que conseillère ont accepté de présenter leur organisme et de répondre aux questions de la salle.

Afin de faciliter les relations avec les commerçants et de régler au plus vite des problèmes, Bernard DUFAU propose de finaliser une convention entre la CCI et le RSI.

Pour obtenir des rendez vous individuels avec un conseiller RSI, il faut s'inscrire via le site Internet www.rsi.fr. Madame Sylvie UNZUE est présente lors de permanences mensuelles sur Mont-de-Marsan, Dax, Labenne, Parentis et Tyrosse. En dehors des deux numéros 3648 et 3698, vous pouvez aussi la joindre au 06 99 18 98 47.

A 12 h 30 , Bernard DUFAU remercie les participants, leur souhaite des bonnes affaires d'ici la fin de l'année et les convie au déjeuner pris en commun avec les élus de la CCI.

Prochain club commerce prévu le lundi 14 mars 2016 à Dax.